

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-CF83

présenté par

Mme Lorho, M. Allisio, M. Cabrolier, M. Dessigny, Mme Grangier, M. Lottiaux,  
M. Bryan Masson, M. Mauvieux, Mme Mathilde Paris, M. Sabatou, M. Salmon et M. Jean-  
Philippe Tanguy

-----

**ARTICLE 38****ÉTAT G****Mission « Administration générale et territoriale de l'État »**

Après l'alinéa 53, insérer l'alinéa suivant :

« Taux d'accès des usagers aux sites des services de l'État (354) ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet indicateur doit permettre de mesurer l'état de l'accès aux démarches administratives en ligne pour les services relatifs à l'administration générale et territoriale.

Pour l'année 2021, l'INSEE indique que seuls 26,6 % des 75 ans ou plus ont effectué une démarche en ligne au cours de l'année. Ce faible taux laisse penser que nombre de nos compatriotes, notamment âgés, peinent à entreprendre des démarches administratives en ligne, opération qui intègre l'ambition d'« élargir et diversifier les conditions d'accueil du public ».

Mode de calcul : le numérateur prend en compte le nombre de personnes ayant renoncé à effectuer une démarche administrative en ligne. Le dénominateur prend en compte le cumul du nombre des personnes ayant effectué une démarche en ligne.

Périodicité : annuelle.